

La note  
de veilleCentre d'analyse stratégique  
18 rue de Martignac  
75700 Paris cedex 07  
Site Internet : www.strategie.gouv.fr

## Analyse

POUVOIR D'ACHAT PERÇU ET POUVOIR D'ACHAT MESURÉ :  
COMMENT EXPLIQUER LE DÉCALAGE ?

**A** lors que l'INSEE publie pour 2005 des chiffres révisés qui font état d'une progression modérée du pouvoir d'achat des ménages, de l'ordre de 1,1 %, les enquêtes de conjoncture auprès des ménages témoignent d'un sentiment persistant de dégradation de leur niveau de vie. En d'autres termes, la récente révision à la baisse des comptes nationaux a bien entraîné une réduction **du décalage entre évolution perçue et évolution statistiquement mesurée du pouvoir d'achat des ménages** mais sans pour autant le résorber (*voir encadré page suivante*). Trois types d'arguments peuvent être avancés pour rendre compte de ce décalage persistant.

1 – La première des raisons expliquant la discordance entre évolution perçue et évolution statistique du pouvoir d'achat des ménages tient au fait que la mesure de l'INSEE qui fait référence **est celle du pouvoir d'achat agrégé des ménages et non du pouvoir d'achat par ménages**. Or, comme le montre le tableau ci-dessous, l'accroissement

du nombre d'unités de consommation <sup>1</sup>, lié notamment à l'éclatement des structures familiales, a un impact significatif sur la situation des ménages concernés. Ainsi en 2003 et en 2005, la faible croissance du pouvoir d'achat agrégé des ménages cache une quasi-stagnation du pouvoir d'achat moyen individualisé. Par ailleurs, cette mesure est une moyenne qui, par définition, recouvre des disparités d'autant plus importantes que la répartition des gains de pouvoir d'achat par catégories de ménages et en particulier par classes de revenu est inégale. Bien que l'INSEE ait construit des indices de prix catégoriels <sup>2</sup> pour prendre en compte l'hétérogénéité des structures de consommation, en fonction notamment des catégories sociales et des classes d'âge, le manque de données longitudinales étayées ne permet pas, selon le Conseil national de l'information statistique (CNIS), d'avoir une approche individualisée des évolutions du pouvoir d'achat alors que cette approche pourrait précisément réconcilier perception et mesure.

## Évolution annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages (RDB)

En %	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Évolution du pouvoir d'achat du RDB	3,3	3,2	3,4	3,4	3,6	0,9	2,2	1,1
Taux de croissance des unités de consommation	1,0	0,9	0,9	1,0	0,9	0,8	0,9	0,9
Évolution du pouvoir d'achat par unités de consommation	2,3	2,3	2,5	2,4	2,7	0,1	1,3	0,2

Source : Comptes nationaux annuels, base 2000, mai 2006

(1) Les unités de consommation (UC) permettent de comparer le pouvoir d'achat de ménages de taille différente en retenant par convention selon l'échelle d'équivalence définie par l'OCDE : une UC pour le premier adulte composant le ménage, 0,5 UC pour les autres adultes (personne de plus de treize ans), et 0,3 UC par enfant.

(2) Indice de prix d'un panier de biens et services spécifique établi en fonction du profil de consommation supposé de telle catégorie de ménages.

2 – Une autre explication de la perception par les ménages d'une dégradation de leur pouvoir d'achat réside dans **l'augmentation du prix et du périmètre des consommations contraintes**. On appelle *dépenses contraintes*, les dépenses de logement, d'eau, de gaz et autres combustibles, d'électricité ainsi que celles relatives aux communications et aux transports collectifs, aux assurances obligatoires et aux services financiers. L'augmentation en valeur de l'ensemble de ces postes explique très largement celle du poids des consommations contraintes qui représenteraient aujourd'hui la moitié des dépenses des ménages d'après le CNIS. Pour l'ensemble des ménages, propriétaires et locataires, le seul poste des dépenses courantes de logement (loyers, énergie et charges), par exemple, représentait presque 19 % de la consommation effective des ménages en 2004 et pour les seuls ménages locataires, l'enquête logement de l'INSEE 2002 fait état d'un taux d'effort financier net<sup>3</sup> de presque 25 %. S'ajoutent aux consommations contraintes "traditionnelles", le basculement d'une partie des dépenses socialisées vers une prise en charge privée (retraite, soin, éducation, etc.) et l'accroissement des dépenses dites "de réparation" (insécurité, pollution de l'eau, dégradation de la qualité nutritive des produits alimentaires, etc.). De fait, la notion de revenu "disponible" (ou "libéré" pour reprendre la terminologie du BIPE) qui fonde celle de pouvoir d'achat, donne vraisemblablement lieu à des interprétations divergentes selon les acteurs (consommateurs ou État notamment) parce qu'elle est étroitement dépendante du périmètre des consommations perçues comme *indispensables*. Par ailleurs, la déformation des pratiques de tarification des services au profit d'engagements contractuels (de type abonnements réglés par prélèvements mensuels) accroît la part des dépenses de consommation des ménages qui, sans être à proprement parler contraintes, pourraient être qualifiées de *fixes* par analogie aux coûts.

3 – Si les critiques touchant à la composition du panier de biens et services de référence<sup>4</sup> et à son manque de représentativité suffisent à expliquer le décalage entre enquêtes et mesures, un autre

facteur provient de **la mesure de l'inflation et de la correction de l'effet "qualité" attribué à tel ou tel produit**. Les conventions de calcul permettant de "convertir" en baisse de prix l'amélioration de la qualité ou des performances d'un produit font réellement débat. Cette correction de "l'effet qualité" est d'autant plus importante que le rythme de l'innovation et du renouvellement des produits sur les marchés de consommation est historiquement élevé. De fait, à la source du sentiment d'inflation se trouve l'accentuation des pratiques d'offre consistant à substituer des produits chers et sophistiqués à des produits basiques et peu coûteux ou à proposer des services en "bouquets" indivisibles. Il n'est pas contestable, par exemple, que le prix des ordinateurs, à qualité constante, a baissé de 70 % en cinq ans, comme le souligne l'INSEE, mais force est de constater que cet ordinateur basique dont le prix a baissé n'est plus disponible sur le marché et que le prix d'entrée de gamme demeure, lui, constant, en termes réels. Autrement dit, les gains de pouvoir d'achat que réalise le consommateur résident moins dans la baisse des prix des produits et services de base que dans l'accroissement constant de la valeur ajoutée des biens, stratégie de différenciation qui permet aux entreprises de maintenir leurs marges de profitabilité. En outre, l'extension de nouvelles pratiques de tarification : gratuité, péages, forfaits dits "illimités", *low-cost*, facturation à la valeur d'usage, enchères, etc., et la généralisation des pratiques de labellisation et de certification qui offrent, en plus du produit, des garanties de sécurité, brouillent les signaux de prix et les repères de qualité habituels du consommateur et concourent également à décorrélérer inflation réelle et perçue.

Au-delà du problème purement méthodologique de la correction de l'effet qualité ou de celui concernant la définition du périmètre des consommations contraintes se pose finalement en filigrane **la question plus générale de la satisfaction des besoins effectifs du consommateur et de l'accès inégal des ménages aux produits basiques** que l'on pourrait qualifier d'essentiels.

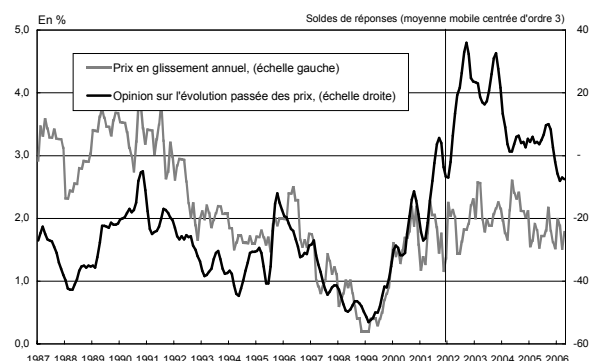
(3) Le taux d'effort financier net correspond au loyer déduction faite des aides au logement en pourcentage du revenu.

(4) L'INSEE relève chaque mois le prix d'une série de 110 000 biens et services "représentatifs" des préférences des consommateurs.

## Décalage entre perception et mesure de l'évolution du pouvoir d'achat : historique et amplitude

Le graphique ci-contre montre que le décrochage entre l'inflation mesurée et l'inflation perçue telle qu'elle ressort dans les enquêtes auprès des ménages s'est opéré aux alentours du passage à l'euro. Depuis, l'écart s'est légèrement résorbé, mais le solde d'opinion suggère néanmoins des rythmes d'inflation inégaux depuis 1987, date à laquelle commence l'enquête. Cette anomalie est renforcée par un défaut de corrélation entre les deux indicateurs. L'enquête ne semble plus en phase avec les fluctuations de court terme de l'indice des prix. Alors que l'inflation ralentit tendanciellement depuis avril 2004, le sentiment d'accélération de l'inflation s'est intensifié jusqu'en septembre 2005 avant de nettement refluer au tournant de 2005-2006.

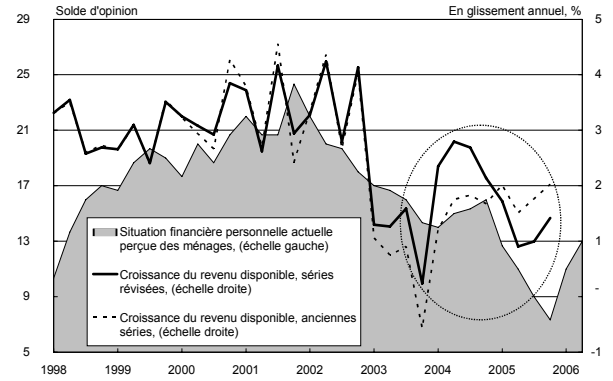
### Comparaison entre l'inflation réelle et l'inflation perçue



Sources : INSEE, Datastream

Le graphique suivant montre également que de plus en plus de ménages ont eu le sentiment que leur niveau de vie baissait au cours des quatre dernières années. Les réponses collectées dans l'enquête sur la situation financière des ménages fin 2005 sont proches des points bas de 1986-1987 ou de 1996, périodes où le pouvoir d'achat stagnait ou diminuait. Le ralentissement prononcé de la progression du pouvoir d'achat du revenu disponible (qui passe de plus de 3 % jusqu'en 2002 à moins de 1 % courant 2003) est un fait bien avéré. Les données de la comptabilité nationale indiquaient néanmoins une nette récupération depuis 2004 avec un rythme voisinant les 2 %, récupération dont les enquêtes d'opinion ne se faisaient pas l'écho. La révision récente des comptes nationaux, sans résorber toute discordance, renvoie maintenant un profil plus en ligne avec les indicateurs subjectifs.

**Situation financière personnelle perçue par les ménages et pouvoir d'achat mesuré**



Sources : INSEE, Datastream

Sources : Comptes nationaux annuels, base 2000, INSEE ; Tableau de bord des indicateurs de progrès de l'économie française, INSEE ; "INSEE Première", n° 1075, mai 2006 ; "INSEE Conjoncture", n° 154, 12 mai 2006 ; Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, INSEE ; "Chroniques", n° 4, mars 2006, CNIS.

> Département des affaires économiques et financières

## > LA BIODIVERSITÉ À L'HORIZON 2010

La Commission européenne vient de proposer un plan d'action pour préserver la biodiversité à l'horizon 2010 qui prévoit des mesures concrètes dans quatre domaines-clés (biodiversité en Europe, dans le monde, interface avec le changement climatique et connaissance scientifique) et esquisse pour chacun d'eux les responsabilités des institutions de l'Union européenne et des États membres. Cette initiative intervient après la tenue, le 22 mai, de la "Journée mondiale de la biodiversité", organisée par les Nations unies, qui a été l'occasion de rappeler le bilan des impacts environnementaux, économiques et sociaux de l'activité humaine sur la biodiversité. Selon les chiffres publiés début mai par l'Union mondiale pour la conservation de la nature, au moins 16 000 espèces sont menacées d'extinction, 30 % des récifs coralliens ont disparu sous l'effet du réchauffement climatique, tandis que la diversité des espèces de poissons a diminué de 50 % dans les zones les plus durement touchées. Aussi, cette nouvelle communication insiste plus particulièrement sur **la nécessité de renforcer l'Espace**

européen de la recherche, l'interface science-politique et l'interopérabilité des données sur la biodiversité.

Source : Commission européenne, "Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà", COM(2006) 216, mai 2006 : [http://ec.europa.eu/environment/nature\\_biodiversity/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature_biodiversity/index_en.htm)

## > CHARTE EUROPÉENNE DU CINÉMA EN LIGNE

Les cinémas européens sont actuellement confrontés à plusieurs contraintes : une dotation à la baisse du programme Media de la Commission pour 2007-2013 avec 600 millions d'euros contre 1 055 milliards prévus, une réglementation cinéma attendue pour 2007 et un accord général sur le commerce des services (AGCS) en négociation à l'OMC qui ne prévoit pas de faire du cinéma une exception, contrairement aux dispositions de la Convention de l'Unesco sur la diversité culturelle. Dans ce contexte, la charte européenne du cinéma en ligne, approuvée le 23 mai 2006 par les principaux acteurs du secteur, vise à encourager cette

nouvelle modalité de diffusion type. Elle détermine les conditions à remplir par les fournisseurs de contenus et d'accès pour garantir une mise à disposition de services de cinéma conviviaux et licites. **Première mondiale, cette charte est en outre appelée à devenir le point de référence de la politique de la Commission sur les contenus en ligne**, notamment pour la communication prévue à l'automne 2006 sur ce sujet.

[http://ec.europa.eu/comm/avpolicy/docs/other\\_actions/film\\_online\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/comm/avpolicy/docs/other_actions/film_online_fr.pdf)

### > RECHERCHE ET TECHNOLOGIE DANS LA DÉFENSE

---

L'Agence européenne de défense a rendu public le 29 mai les chiffres 2006 des budgets de recherche et technologie de ses 24 États membres. Ceux-ci envisagent d'y consacrer **2,3 milliards d'euros, soit 1,25 % des sommes allouées à la défense, chiffre estimé très insuffisant par l'agence.**

Les États-Unis y consacrent pour leur part 68 milliards de dollars (50 milliards d'euros), soit 16 % de leur budget, lui-même plus de deux fois supérieur. Au sein des budgets européens, seuls 12,3 % des dépenses sont affectés à des projets communs ; ce chiffre est certes en hausse (10,2 % en 2005), mais il montre bien l'ampleur des progrès encore possibles. L'AED a pour mission de faciliter les coopérations, mais son budget (22,3 millions d'euros) ne lui permet cependant pas de financer de tels projets. La proposition française de la doter d'un budget R & T de 200 millions d'euros rencontre de fortes résistances, alors qu'elle reste modeste au regard des chiffres envisagés en 2004 par le groupe d'experts réunis par la Commission, qui préconisait la mise en place d'un programme européen doté d'un milliard d'euros par an.

Source : AED : <http://www.eda.europa.eu/facts/Defence%20R&T%20Spend.htm> ;

Budget américain de la défense : <http://www.dod.mil/comptroller/defbudget/fy2006/index.html>

### > PRESQUE "NANO" MAIS FINALEMENT NON...

---

Le produit ménager "Nano Magic" (spray anti-humidité), commercialisé brièvement en Allemagne, a été retiré du marché en mars après avoir causé d'importants problèmes respiratoires. Les responsables des firmes impliquées dans sa fabrication excluaient officiellement, en mai, la présence de particules nanométriques dans ce produit : ce dernier est "nano" seulement car il dépose une couche repoussant l'eau de 100 nanomètres d'épaisseur. Néanmoins, **l'industrie s'inquiète que le mot "nano" soit associé à un tel incident.** Déjà, les fabricants de cosmétiques, usant initialement de ce terme comme argument publicitaire, avaient fait prudemment marche arrière. De leur côté, les responsables du produit tempèrent : "les consommateurs allemands ont la mémoire courte et beaucoup n'en ont même pas entendu parler". Pour les industriels, néanmoins, un incident impliquant vraiment les nanotechnologies aurait de fortes conséquences. Rappelons que le marché des nanotechnologies est évalué à plus de 1 000 milliards de dollars pour 2015.

[http://www.smalltimes.com/document\\_display.cfm?document\\_id=11586](http://www.smalltimes.com/document_display.cfm?document_id=11586)

### > ÉCHANGE DES DONNÉES "PASSAGERS"

---

Dans son arrêt du 30 mai 2006, la Cour de Justice européenne (CJE) a condamné la procédure illégale de transfert des données personnelles sur les passagers aériens européens aux autorités américaines, basé sur un accord politique UE/États-Unis (28 mai 2004) destiné à mieux lutter contre le terrorisme. Le Parlement européen, opposé à l'accord, avait saisi la CJE pour non respect des droits fondamentaux et pour avoir été écarté de la procédure. La Commission européenne subit un double revers, étant donné que la Cour fonde sa décision sur l'absence de "bases juridiques appropriées" et sur **le défaut de compétence de la Commission** en matière de données collectées à des fins de sécurité publique. Par ailleurs, ceci risque de compliquer les relations entre l'Union européenne et les États-Unis, déjà éprouvées par le dossier des prisons secrètes de la CIA. La négociation d'un nouvel accord doit aboutir avant le 30 septembre 2006, date jusqu'à laquelle les dispositions actuelles sont maintenues.

## > “LA NOUVELLE CRITIQUE SOCIALE”, PARIS, LE SEUIL/LE MONDE, 2006, 124 p.

Visant explicitement la refondation intellectuelle d'une gauche réformatrice, la "nouvelle critique sociale" réunit une jeune génération de chercheurs brillants. De Louis Chauvel à Thomas Piketty, en passant par Éric Maurin, ils soulignent dans trois domaines notamment (la panne de la mobilité sociale, la ségrégation résidentielle et l'approfondissement des clivages générationnels), les tensions séparatistes de notre société. S'il n'y a pas unité de thème et de point de vue, il y a bien des convergences sur les constats, en particulier pour ce qui concerne l'incapacité d'évaluer, avec des outils dépassés, l'ampleur d'inégalités multiples et diversifiées. "*Le malaise français est d'ordre intellectuel*", disent deux des principaux promoteurs de l'opération, Thierry Pech et Pierre Rosanvallon. Aussi la nouvelle critique sociale se lance-t-elle dans **l'analyse rénovée des mécanismes qui président au partage des richesses et des risques aujourd'hui en France**. L'ambition est de se faire le portail d'une série de thèses et de solutions (renforcer le dialogue social, développer les mécanismes de discrimination positive dans le domaine scolaire, établir une politique explicite de lutte contre la pauvreté) énoncées depuis le milieu des années 1990 et dont les politiques, à gauche comme à droite, se saisissent.

## > PHILIPPE AUCLAIR, “LE ROYAUME ENCHANTÉ DE TONY BLAIR”, FAYARD, 2006, 228 p.

Cet essai, d'un français anglophile et londonien depuis plus de vingt ans, brosse un portrait délégué à charge de la politique britannique. À contre-courant des jugements habituels, Philippe Auclair, philosophe de formation et journaliste de profession, décortique sans complaisance la mécanique "blairiste", avec données chiffrées à l'appui. **La Grande-Bretagne néo-libérale se porterait mal contrairement à l'image d'île "enchantée" qu'elle projette sur le continent**. Selon l'auteur, le taux de chômage réel est très supérieur au taux "officiel", pour atteindre 8,8 %. Les inégalités de revenus vont croissant et le déficit budgétaire se creuse. En matière de santé, l'inégalité d'accès aux soins est préoccupante. Enfin, l'éducation ne remplit plus son rôle d'intégrateur social. Politique après politique, au fil de cette exploration de la "Troisième voie", se dévoile, selon l'auteur, une Grande-Bretagne dont les fractures et les déséquilibres jettent un doute sur l'exemplarité du "modèle" britannique.

## > L'EUROPE DES FOURMIS ET L'EUROPE DES CIGALES

L'Office statistique des Communautés européennes et la Banque centrale européenne ont publié pour la première fois (le 31 mai) des comptes européens des secteurs institutionnels, qui décrivent les flux de dépense et de recette des entreprises, des ménages et de l'État selon des conventions homogènes sur la période 1994-2004. La disparité des comportements d'épargne des ménages est frappante. Au sommet de l'échelle parmi les pays de l'UE-15, les ménages italiens, allemands et français ont épargné respectivement 17 %, 16,1 % et 15,6 % de leur revenu en 2004. En bas de l'échelle, les ménages britanniques et danois ont épargné 4,3 % et 5,7 % de ces mêmes revenus. Cette disparité témoigne de l'hétérogénéité institutionnelle et de l'inachèvement de l'intégration des marchés financiers. Elle incite aussi à **s'interroger sur les réserves de croissance de la zone euro** : d'un point de vue purement mécanique, sans tenir compte des multiples effets indirects, si les trois grands pays continentaux alignaient leurs comportements sur ceux du Royaume-Uni ou du Danemark, il en résulterait près de 5 % de croissance supplémentaire pour la zone.

Source : [http://epp.eurostat.cec.eu.int/pls/portal/docs/PAGE/PGP\\_PRD\\_CAT\\_PREREL/PGE\\_CAT\\_PREREL\\_YEAR\\_2006/PGE\\_CAT\\_PREREL\\_YEAR\\_2006\\_MONTH\\_05/2-31052006-FR-BP.PDF](http://epp.eurostat.cec.eu.int/pls/portal/docs/PAGE/PGP_PRD_CAT_PREREL/PGE_CAT_PREREL_YEAR_2006/PGE_CAT_PREREL_YEAR_2006_MONTH_05/2-31052006-FR-BP.PDF)

## > ÉDUCATION, AUTORITÉ ET PARTICIPATION DES ENFANTS

À une période où l'autorité parentale est évoquée comme élément structurant du "vivre ensemble", une étude suisse (impliquant 500 enfants de 12 à 15 ans, une centaine de parents d'élèves et une trentaine de professeurs) compare plusieurs modèles d'éducation : libérale, participatif, autoritaire. Elle montre que, au moins **dans ce pays, plus l'éducation apportée implique la participation des enfants, plus leur estime de soi est bonne et l'intégration scolaire élevée** (ceci davantage chez les garçons). Même si la réussite scolaire dépend en grande partie de l'origine sociale, les chercheurs de l'université de Lausanne notent que cette relation positive s'opère indépendamment du niveau socioprofessionnel des parents, de la langue et de la situation familiale (traditionnelle, monoparentale ou recomposée). Réalisée dans le cadre du programme national de recherche "L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation", cette étude est à l'origine de brochures à destination des parents et des professeurs.

<http://www.nfp52.ch/f.cfm>

Centre d'analyse stratégique  
18 rue de Martignac  
75700 Paris cedex 07  
Téléphone 01 45 56 51 00  
Site Internet :  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

